

Journée d'étude  
12 décembre 2019

*ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.  
La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants.*

## **Le statut des artistes migrants dans les sociétés d'accueil (Table 2)**

*Line Lagacé, Vice-présidente, Croissance des entreprises et prospection des investissements,  
Québec international*

*Kevin McCoy, Auteur, metteur en scène, comédien*

*Honorine Youmbissi, Directrice, Direction des communications et de la promotion des arts et des  
lettres, Conseil des arts et des lettres de Québec*

Cette table d'intervenants a donné lieu à de riches débats concernant le statut de l'artiste issu de la diversité au sein de la société québécoise; de même, plusieurs enjeux concernant la reconnaissance des acquis des artistes issus de la diversité au sein de la société d'accueil ont été soulevés. Voici la synthèse des propos et conclusions, rédigée par Ricarson Dorcé ([dorce.ricarson.1@ulaval.ca](mailto:dorce.ricarson.1@ulaval.ca)), doctorant sous la direction de Laurier Turgeon et membre étudiant du CELAT, et Charles Martin ([charles.martin.2@ulaval.ca](mailto:charles.martin.2@ulaval.ca)), auxiliaire de recherche à la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles.

### **Synthèse**

La discussion sur « Le statut des artistes migrants dans les sociétés d'accueil » s'est tournée vers deux interrogations principales ayant guidé les échanges entre les intervenants : quel est l'accueil des artistes issus de l'immigration dans la société québécoise ? ; de quelle façon les organismes du milieu culturel québécois ou connexes à celui-ci peuvent-ils contribuer à soutenir les idées et la créativité de ces derniers ? Kevin McCoy témoigne de son expérience en sol québécois, de l'accueil chaleureux qu'il a reçu, ainsi que de l'aide qu'il lui a été apportée à son arrivée. Cependant, il a admis que les artistes migrants qui s'installent au Québec doivent être patients et consacrer beaucoup de temps à leurs projets artistiques pour convaincre les décideurs et

Journée d'étude  
12 décembre 2019

*ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.*

*La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants.*

baillleurs de fonds de les soutenir, d'autant plus qu'ils seront confrontés à des difficultés supplémentaires comparativement aux artistes nés dans la société d'accueil.

Un constat qui fait l'unanimité auprès des trois conférenciers est la méconnaissance des divers programmes dédiés spécifiquement aux artistes migrants ou issus de la diversité et du processus à suivre pour accéder au marché du travail dans le milieu de la culture. D'une part, les organismes publics qui soutiennent financièrement ces artistes sont appelés à faire un exercice de communication supplémentaire pour rejoindre et faire connaître les avantages de ces programmes aux personnes visées. D'autre part, la complexité entourant l'obtention d'un permis de travail nécessaire pour œuvrer dans le milieu culturel constitue un fardeau non seulement pour l'artiste migrant lui-même, mais aussi pour les employeurs potentiels. Dans cette optique, plusieurs migrants abandonnent les projets artistiques et les convertissent en projet d'étude ou projet familial dans le but de s'installer à Québec, considérant que cette province canadienne privilégie les valeurs « économiques » au détriment des valeurs « artistiques » dans le processus de sélection des immigrants. Ce constat pour eux entraîne du même coup un clash des valeurs.

Un autre volet abordé concerne la relation entre les artistes migrants et les régions. Sans surprise, les immigrants se dirigent vers la région métropolitaine au regard de deux critères qui les guident dans leur cheminement : la proximité avec la famille ou la communauté d'origine et les opportunités en matière d'emploi, d'éducation et de création. Quelles actions sont susceptibles de contribuer à l'installation des artistes migrants ou issus de la diversité dans les régions ? Préoccupé par cette question, le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a instauré des comités régionaux de pairs avec un jury sensible à la diversité culturelle pour soutenir les artistes migrants ou issus de la diversité qui choisissent de s'installer dans les régions, et de les faire bénéficier d'une enveloppe financière plus avantageuse que dans les grands centres urbains. On reconnaît la nécessité de maintenir ces programmes. Cependant, la décision finale demeure entre les mains des diffuseurs régionaux qui seront guidés par l'intérêt des projets et les retombées pécuniaires.

Est-ce que les artistes migrants devraient bénéficier d'un statut particulier dans la réforme envisagée touchant la *Loi sur le statut de l'artiste* ? Line Lagacé et Kevin McCoy considèrent que cet instrument juridique est inadapté à la réalité des artistes migrants en requérant des preuves liées à la capacité financière et à la reconnaissance des pairs. Certains évoquent les avantages

Journée d'étude  
12 décembre 2019

*ACCÉDER À SOI. ACCÉDER À L'AUTRE.*

*La Convention de l'UNESCO de 2005, les politiques culturelles et l'intégration des migrants.*

qu'apporteraient l'existence d'un statut spécial et même des mesures de discrimination positive pour ces artistes et ceux issus de la diversité. Honorine Youmbissi du CALQ croit plutôt qu'il s'agit d'une problématique généralisée dans le milieu culturel et qu'il faut éviter d'ostraciser les artistes migrants. À l'hypothèse que les réseaux sociaux ont dilué la valeur de leur statut dans la société d'accueil, tous s'entendent pour dire que la reconnaissance locale demeure importante aux yeux des artistes issus de la migration, qu'ils soient de première ou deuxième génération.